



Credit pendant une separation

Par sudvienne

bonjour,
je suis en court de divorce et pour l'instant en séparation
les crédit immobilier sont assuré par moi, madame refusant d'en payer la moitié bien que marié sous le régime de la communauté de bien etc
je voudrais savoir : si j'arrête de payer les crédit (en changeant de banque) la banque qui prélève les crédits se retournera t-elle sur les deux signataire des prêts.
ou une autre procédure de la banque est-elle envisageable

merci de vos éclairages

j'ajoute que l'on a deux compte bancaire séparé

Par osram

Bonjour,

Le risque est que la banque engage des poursuites contre vous et vous laisse la possibilité de poursuivre votre ex. Vous devrez vous mêmes engager des poursuites afin d'obtenir une décision de justice la condamnant au paiement de la moitié.

Qu'en est il du bien ? qui le conserve ? allez vous le vendre ?

Par sudvienne

merci de la réponse
la banque ne va pas faire saisie sur les revenus des deux personnes ayant signé les prêts ?
le bien est 50% chacun elle veut vendre pour avoir sa part moi je veux pas et c'est moi qui l'occupe

Par osram

Par mesure de facilités, les banques poursuivent le débiteur qui leur offre la meilleure prise, en l'occurrence celui qui paie..ensuite à vous de vous débrouiller pour récupérer l'autre partie.

Si vous souhaitez conserver le bien, il vous faudra le partager lors du divorce.